

AI INDEX: AFR 57/39/99/f
Lundi 18 Octobre 1999

Lettre ouverte aux autorités togolaises

Depuis le 5 mai 1999, date de la publication du dernier rapport d'Amnesty International sur les violations des droits humains au Togo (*Togo: Etat de terreur*), l'organisation de défense des droits humains, a été sollicitée à plusieurs reprises par de nombreuses personnes affirmant être des "intermédiaires", des "émissaires officieux", voire des "proches" du gouvernement togolais.

Régulièrement, ces personnes affirment vouloir négocier avec Amnesty International afin de "sortir de la logique de conflit avec le Togo", pour reprendre l'expression de l'une d'entre elles. Certaines vont même jusqu'à affirmer qu'Amnesty International ne s'oppose pas à une rencontre avec les autorités de Lomé, sous-entendant que l'organisation est prête à revenir sur le contenu de son rapport de mai.

Dans un souci de transparence et pour mettre les choses au point, Amnesty International publie donc cette "lettre ouverte aux autorités togolaises" par le biais de la presse togolaise et tient à souligner les points suivants:

Amnesty International a toujours été, et continue d'être, ouverte au dialogue. C'est la raison pour laquelle l'organisation a tenté le 21 mai dernier de se rendre au Togo pour examiner avec le gouvernement les moyens de mieux protéger et de promouvoir les droits humains au Togo. Cette tentative de dialogue s'était soldée par le refoulement à la frontière togolaise de la délégation conduite par le secrétaire-général d'Amnesty International, malgré les assurances préalables reçues des plus hautes autorités togolaises que la mission d'Amnesty Internationale serait la bienvenue au Togo. Depuis, plusieurs des intermédiaires qui nous ont contactés ont affirmé que le président togolais "a fait du dialogue une constante de son action". Amnesty International se réjouit de cette prise de position et regrette qu'elle n'ait pu être mise en pratique lors de la rencontre avortée de mai dernier.

Amnesty International n'a jamais négocié les droits humains. Amnesty International ne négocie pas les droits humains. Amnesty International ne négociera jamais les droits humains. L'organisation rappelle que le gouvernement togolais a ratifié, *entre autres, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention contre la torture ainsi que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.* Amnesty International demande donc au gouvernement de faire face à ses obligations internationales en mettant fin à l'impunité au Togo, en présentant devant la justice les personnes soupçonnées d'être responsables de violations des droits humains au Togo depuis plus de trois décennies et en faisant cesser le harcèlement dont sont victimes les défenseurs des droits humains au Togo, notamment depuis la publication du dernier rapport d'Amnesty International sur le Togo. Il s'agit d'obligations du gouvernement togolais. Quant aux droits des Togolais, ils sont inaliénables et non négociables.

Si le gouvernement togolais souhaite rencontrer un ou plusieurs représentants d'Amnesty International, il peut en faire la suggestion directement au siège de l'organisation à Londres. Il n'est nul besoin d'intermédiaires pour cela.

Par ailleurs, nous tenons à informer l'opinion publique togolaise qu'Amnesty International n'est pas une organisation dont l'objectif est la "confrontation". Bien au contraire, les seuls buts poursuivis par l'organisation sont la recherche de la vérité et la justice pour les victimes des violations des droits humains partout dans le monde. Cela, l'organisation le fait sans compromission et ne cédera jamais à l'intimidation.

Dans la soit-disant "affaire" Togo-Amnesty International, nous souhaitons rappeler que c'est le gouvernement togolais qui a procédé, suite à la publication du rapport du 5 mai, à l'arrestation des défenseurs des droits humains togolais Tengue Nestor et Gayibor François, c'est le gouvernement qui a procédé à l'arrestation de Nadjombe Koffi, Directeur des campagnes à la section togolaise d'Amnesty International, c'est le gouvernement togolais qui a refusé l'accès au territoire à la délégation d'Amnesty International, c'est le gouvernement togolais qui a failli à son devoir de sanctionner ceux qui se sont rendus coupables du crime de torture sur la personne de Ameen Ayodele, membre de la section nigériane d'Amnesty International.

De même, c'est le gouvernement du Togo qui a harcelé, intimidé et contraint à l'exil des membres de l'ACAT (Association des chrétiens pour l'abolition de la torture) et de la section togolaise d'Amnesty International. C'est le gouvernement togolais qui a décidé de poursuivre devant la justice du Togo le secrétaire général d'Amnesty International convoqué le 15 novembre prochain devant le tribunal de Lomé.

Donc si "impasse ou logique de confrontation" il y a, cela n'est pas du fait d'Amnesty International.

L'organisation, quant à elle, maintient les informations contenues dans son rapport du 5 mai dernier et continue d'exiger la constitution d'une commission internationale d'enquête, indépendante et impartiale. Au Togo, l'heure est venue de mettre fin à l'impunité et de rendre des comptes.

Quant au dialogue, nous réitérons notre disponibilité pour un dialogue franc, transparent et visant à mieux protéger les droits humains au Togo.

Signé: Maina Kiai
Directeur Afrique
Amnesty International
Londres

ENDS.../

Pour plus d'informations, veuillez appeler le service de presse d'Amnesty International à Londres au + 44 171 413 5566. Vous pouvez aussi visiter notre site: <http://www.amnesty.org>